Tableau n°1.1. 6

Affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A-Intoxication aiguë: Insuffisance circulatoire associée à ou précédée par un syndrome dysentérique, troubles du rythme, arrêt circulatoire, troubles transitoires de la conduction ou de l'excitabilité cardiaque; Syndrome associant au moins deux des manifestations suivantes : douleurs abdominales, nausées ou vomissements, diarrhée; Hépatite cytolytique, après élimination des hépatites virales A, B et C; encéphalopathie associée à ou précédée par au moins l'une des	7 jours	Tous travaux exposant à la manipulation ou à l'inhalation d'arsenic ou de ses composés minéraux, notamment : Traitement pyro-métallurgique de minerais arsenicaux ; Traitement, pyro-métallurgique de métaux non ferreux arsenicaux ; Fabrication ou emploi de pesticides arsenicaux ; Emploi de composés minéraux arsenicaux dans le travail du cuir, en verrerie, en électronique. Usinage de bois traités à partir d'arsenic ou de ses composés minéraux.

autres manifestations d'intoxication aiguë listées cidessus.

- Insuffisance rénale aiguë associée à ou précédée par un syndrome dysentérique ;
- Troubles de l'hémostase;
- Dyspnée aiguë.

B- Effets caustiques:

- Dermite de contact orthoergique, plaies arsenicales ;
- dermite d'irritation ; ulcérations cutanées ou perforation de la cloison nasale ;
- Stomatite, rhinite,
 Conjonctivite, kératite,
 blépharite
- pharyngite, laryngite.

C. Intoxication subaiguë:

- neuropathie périphérique : sensitivomotrice, douloureuse, distale, ascendante, confirmée par un examen électro physiologique, ne s'aggravant plus au-delà du 3e mois après l'arrêt de l'exposition.
- leucopénie - anémie. ou thrombopénie précédée par l'un des syndromes caractérisant l'intoxication aiguë listés en associée à des bandes ou blanchâtres unguéales transversales touchant tous les ongles (bandes de Mees);
- Mélanodermie;

7 jours

90 jours

Dyskératoses palmo-plantaires. D. Intoxications chroniques:	30 ans		
- phénomène de Raynaud; -artérite des membres inférieurs; -hypertension artérielle; -cardiopathie ischémique; -insuffisance vasculaire cérébrale; -diabète;			
à condition que ces maladies s'accompagnent d'une mélanodermie, d'une hyperkératose palmo-plantaire ou d'une maladie de Bowen.			
E. Affections cancéreuses :	40 ans		
 Dyskératose lenticulaire en disque (maladie de Bowen); Epithélioma cutané primitif; Angiosarcome du foie; 			
-carcinomes cutanés baso- cellulaires ou spino-cellulaires ;			
-cancer bronchique primitif;			
-cancer des voies urinaires ;			
- adénocarcinome hépatocellulaire après élimination d'une hépatite virale chronique B ou C et d'une maladie hépatique alcoolique par des méthodes objectives.			•